

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 23 juin 2020 à 16h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absences : Manon Robitaille et Frédéric Berthiaume

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 16h30.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2020-06-23.100

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Adoption - Règlement n°1666 - Règlement prévoyant des dispositions temporaires pour les abonnements et le prêt de documents à la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la réouverture graduelle de certaines activités de la Bibliothèque ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 4 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir des mesures temporaires concernant les abonnements et le prêt de documents ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2020-06-23.101

D'ADOPTER le Règlement n° 1666 intitulé «*Règlement prévoyant des dispositions temporaires pour les abonnements et le prêt de documents à la bibliothèque municipale*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

3. **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville Deux-Montagnes.

Monsieur Michel Mendes dépose le projet de règlement qui aura pour objet de prévoir une tarification pour le site de dépôt de matériaux secs, de prévoir les quantités acceptées, et de prévoir que le site est accessible uniquement aux citoyens de Deux-Montagnes.

4. **Adjudication de contrat pour la fourniture de bacs roulants bleus pour la collecte du recyclage (appel d'offres GT2020-04)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de bacs roulants bleus pour la collecte du recyclage ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

| Fournisseurs    | Montant       |
|-----------------|---------------|
| Plasti-bac inc. | 387 580,73 \$ |
| IPL inc.        | 480 940,42 \$ |

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-06-23.102

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de bacs roulants bleus pour la collecte du recyclage à *Plasti-bac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 387 580,73 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-04). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à l'excédent de fonctionnement non affecté 55.991.01.000

**ADOPTÉE**

5. **Adjudication – Contrat pour les travaux de paysagement suite à la construction d'une digue (appel d'offres GT2020-06)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de paysagement suite à la construction d'une digue ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Lot n° 1

| Fournisseurs                 | Montant       |
|------------------------------|---------------|
| 9187-7753 Québec inc. (CGEI) | 182 420,77 \$ |
| Bernard paysagiste inc.      | 236 036,26 \$ |
| Pronex excavation inc.       | 190 297,01 \$ |

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;  
Lot n° 2

| Fournisseurs                 | Montant       |
|------------------------------|---------------|
| 9187-7753 Québec inc. (CGEI) | 429 091,95 \$ |
| Bernard paysagiste inc.      | 393 640,82 \$ |
| Pronex excavation inc.       | 357 454,58 \$ |

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;  
Lot n° 3

| Fournisseurs                 | Montant      |
|------------------------------|--------------|
| 9187-7753 Québec inc. (CGEI) | 84 508,92 \$ |
| Bernard paysagiste inc.      | 65 976,91 \$ |
| Pronex excavation inc.       | 86 954,78 \$ |

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2020-06-23.103

D'ACCORDER le contrat du lot n° 1 des travaux de paysagement suite à la construction d'une digue (GT2020-06) à 9187-7753 Québec inc. (CGEI) plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 182 420,77 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-06). Le contrat est à prix unitaire.

D'ACCORDER le contrat du lot n° 2 des travaux de paysagement suite à la construction d'une digue (GT2020-06) à *Pronex excavation inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 357 454,58 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-06). Le contrat est à prix unitaire.

D'ACCORDER le contrat du lot n° 3 des travaux de paysagement suite à la construction d'une digue (GT2020-06) à *Bernard paysagiste inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 65 976,91 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2020-06). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée dans une proportion de 20 % dans la réserve financière pour la digue et de 80 % dans le Fonds général.

#### ADOPTÉE

#### 6. Période de questions

Aucun citoyen de présent.

#### 7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h51 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques